



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-081

Location gérance - La Tourelle (Urbanisme)

3.32

Rapporteur : Sébastien LEROUX

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	32
Nombre de pouvoirs	6
Votants	38

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Aissa HIRTI, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Était absente non excusée

Lucie BROTON

Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Josette PHILIPPE, Mariam CISSE donne procuration à Sébastien LEROUX, Talal ABDELKADER donne procuration à Christine PICARD, Amber NIAZ donne procuration à Silvia COUSIN, Huguette POISSON donne procuration à Jean-Michel POISSON, Laurent FONTAINE donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yucel KISA

La Ville de Dreux a lancé un appel à projet afin de trouver un repreneur à un établissement de débit de boisson et de bar situé au 6, rue Porte Chartraine « La Tourelle » afin de préserver l'attractivité de son Centre-Ville et de mettre en valeur un monument emblématique de la ville et de le conserver accessible à tous les drouais.

La Ville de Dreux a retenu la candidature de Monsieur Saïd Jaouik pour être repreneur de l'immeuble à usage commercial composé comme suit :

- un rez-de-chaussée avec coin bar ;
- une salle au 1er étage ;
- une cave avec WC et lave-main ;
- une terrasse extérieure.

La location-gérance comprend la mise à disposition d'une licence IV appartenant à la ville. En contrepartie du droit d'exploitation du bar et de la jouissance d'occupation des locaux, Monsieur Saïd Jaouik devra s'acquitter mensuellement d'un loyer d'un montant de 720 € TTC, étant ici précisé que les contrats liés aux fluides seront directement contractés par Monsieur Saïd Jaouik.

Toutes les conditions de location seront définies par un contrat de location-gérance.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Sébastien LEROUX,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Approuve la mise à disposition, au titre de la location-gérance, de l'immeuble « La Tourelle » à Dreux, 6 rue Porte Chartraine au profit de Monsieur Saïd Jaouik, à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- Dit que la location-gérance est consentie moyennant une redevance mensuelle toutes taxes comprises de SEPT CENT VINGT EUROS (720 €) ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de location-gérance, dont la rédaction est confiée au notaire désigné par la commune ;

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et affichage le 30 juin 2022



Le Maire,
Conseiller régional,


Pierre-Frédéric BILLET

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 17

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20220629-DEL2022-081-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022

Page 2 sur 2